

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU 15 JANVIER 2018

L'an 2018 et le 15 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *SPITZNER Francis*, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BOUCHOU Christiane, HALITIM Véronique, CUZIAT Régine, DEWIER Valérie, GROS Marianne  
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, LUCOT Christophe, GONON Bernard, MOREL Fernand, RAPET Gilles, RIGAUD Michel

**Absent excusé :** M. CARNESECCHI André

**Secrétaire de séance :** Mme HALITIM Véronique

**Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :**

- AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC LA SAS ERRIGO POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

- AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC LA SAS GPR POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

- AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC LA SOCIETE TOPEINTURE POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

#### **1- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la SARL Menuiserie du Val d'Ainan pour la Rénovation du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le choix des menuiseries en remplaçant 4 fenêtres PVC en fenêtres bois.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°07 - Menuiserie Bois attribué à l'Entreprise Menuiserie du Val d'Ainan. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la modification des fenêtres.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
07	Menuiserie du Val d'Ainan	63 254.00	12 480.00	75 734.00	+ 16.47 %
T.V.A. 20 %		12 650.80	2 496.00	15 146.80	
TOTAUX T.T.C.		75 904.80	14 976.00	90 880.80	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillé ci-dessus

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

## **2- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la SAS ERRIGO pour la Rénovation du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le choix des menuiseries en remplaçant 4 fenêtres PVC en fenêtres bois.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°01 - Maçonnerie attribué à la SAS ERIGO. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la modification des fenêtres.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
01	SAS ERRIGO	32 442.99	3 090.00	35 532.99	+ 8.69 %
T.V.A. 20 %		6 488.59	618.00	7 106.59	
TOTAUX T.T.C.		38 931.58	3 708.00	42 639.58	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillé ci-dessus

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
--------------------------------------	------------------------

## **3- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la SAS GPR pour la Rénovation du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le choix des menuiseries en remplaçant 4 fenêtres PVC en fenêtres bois.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°06 - plâtrerie attribué à la SAS GPR. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la modification des fenêtres.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
06	SAS GPR	46 868.05	585.00	47 453.05	+ 1.23 %
T.V.A. 20 %		9 373.61	117.00	9 490.61	
TOTAUX T.T.C.		56 241.66	702.00	56 943.66	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillé ci-dessus

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
--------------------------------------	------------------------

## **4- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la société TOPEINTURE pour la Rénovation du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le choix des menuiseries en remplaçant 4 fenêtres PVC en fenêtres bois.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°06 - plâtrerie attribué à la société TOPEINTURE. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la modification des fenêtres.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
10	TOPEINTURE	29 731.52	555.40	30 286.92	+ 1.83 %
T.V.A. 20 %		<b>5 946.30</b>	<b>111.08</b>	<b>6 057.38</b>	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>35 677.82</b>	<b>666.48</b>	<b>36 344.30</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillé ci-dessus

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
--------------------------------------	------------------------

### **5- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la Société GPS Environnement pour la Rénovation du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prévoir des travaux supplémentaires de désamiantage dans le local chaufferie du groupe scolaire (travaux non prévus au moment de l'appel d'offre).

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°03 - désamiantage attribué à la société GPS Environnement. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant au retrait d'une gaine en amiante-ciment dans le conduit de la chaufferie.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
03	GPS ENVIRONNEMENT	14 173.00	1 000.00	15 173.00	+6.59 %
T.V.A. 20 %		<b>2 834.60</b>	<b>200.00</b>	<b>3 035.00</b>	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>17 007.60</b>	<b>1 200.00</b>	<b>18 208.00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillé ci-dessus,

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
--------------------------------------	------------------------

### **6- Mise à l'étude de la modification simplifiée du Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP)**

VU la loi n°2016-925 du 8 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son titre III, et par laquelle les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine deviennent de plein droit des Sites Patrimoniaux Remarquables ;

Considérant les incohérences existantes entre le plan de zonage du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et celui du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que ces incohérences ont eu pour conséquence de bloquer des dossiers de demande d'urbanisme ;

Considérant que les modifications projetées ne porteront pas atteinte à l'économie générale du SPR ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver la mise à l'étude de la modification simplifiée du Site Patrimonial Remarquable afin de le rendre cohérent avec le Plan Local d'Urbanisme ;

- DONNE autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du SPR ;
- INDIQUE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

### **7- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise principal dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté de Monsieur Aymeric MONNERY, agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise principal pour l'avancement de Monsieur Aymeric MONNERY et de modifier par conséquent le tableau des emplois permanents de la Commune.

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

### **8- Décision prise par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4**

Vu l'article L2122-22-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article susvisé,

Considérant qu'un appel à concurrence a été lancé pour l'installation des systèmes d'alarme et de vidéosurveillance. Trois sociétés ont présenté une offre conforme au marché :

Au terme de cette consultation, il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à RBS SECURITE pour un montant de :

- télésurveillance mairie : 9.90 € HT par mois
- télésurveillance garage : 9.90 € HT par mois
- location matériel mairie + garage : 94.10 € HT par mois (pendant 60 mois)

### **9- Questions diverses**

\* Le Maire présente les restes à réaliser sur le budget investissement 2017 : au total 813 460 € en dépenses non réalisées à reporter sur le budget 2018.

\* Garage communal : Monsieur MOREL explique que l'éclairage installé dans la fosse n'est pas conforme aux exigences électriques. Ce problème sera soumis au maître d'œuvre pour modification.

\* Ecole : les travaux avancent bien. Monsieur MOREL explique que l'intervention du plaquiste et de l'électricien est prévue fin janvier.

\* Cantine : le chauffage au sol étant hors service, une réflexion sera engagée pour un éventuel raccordement à la nouvelle chaufferie du groupe scolaire.

\* RIFSEEP : Le Maire explique qu'il sera procédé à une refonte totale du régime indemnitaire des agents communaux pour répondre aux exigences du RIFSEEP. Le Conseil Municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Date du prochain conseil municipal  
**Lundi 5 mars 2018 à 18h30**